

trappe le temps perdu en proclamant hautement son indépendance<sup>1</sup>. C'est une mêlée générale, un cliquetis de titres, d'affirmations et de dénégations. Il importe à tout prix d'empêcher un précédent par des protestations bien enregistrées. Le législateur avait pris le sage parti de ne décourager aucune de ces prétentions d'ailleurs inoffensives, ni de prohiber aucune de ces appellations fastueuses qui faisaient bon effet sur l'almanach royal ou en tête des mandements.

Lorsque la modestie de leur siège ne leur permet pas de se donner ces titres pompeux, quelques prélats cherchent à compenser cette infériorité par la fierté de leur devise héraldique. Voici celle qu'a prise La Font de Savine, par allusion au cor de chasse qui figure dans les armes de sa famille : *J'irai sonner jusque dans les cieux...* Il ne réalisa pas cette ambition un peu emphatique ; il n'alla pas sonner si haut, ayant eu le malheur de fêler son cor de chasse par son adhésion à la constitution civile du clergé.

Tous les avantages que nous venons d'énumérer : naissance, distinctions civiles et politiques, seigneuries temporelles attachées aux différents sièges, juridiction et prérogatives spirituelles, donnent à l'épiscopat de l'ancienne France un véritable caractère de grandeur. On peut dire qu'à une époque particulièrement éprise de titres, de représentation et de faste, ces prélats font figure dans le monde. Aussi les voyons-nous jusqu'à la fin de l'ancien régime disputer le pas aux intendants et même aux gouverneurs des provinces<sup>2</sup>.

Quel gentilhomme, quel gouverneur et même quel ministre pouvait lutter avec Dubois, l'un des rares roturiers

1. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'archevêque de Lyon publie de longs mémoires pour établir ses droits et reçoit en appel les procès jugés par l'archevêque de Paris. *Lettre de M. l'archevêque de Lyon, primat de France, à M. l'archevêque de Paris*, 1750. En 1764, ordonnance rendue en appel, sur une décision de l'archevêque de Paris.

2. Dans un rapport d'agence présenté à l'assemblée du clergé de 1775 par l'abbé Dulau, futur archevêque d'Arles, il est dit que, d'après la déclaration d'avril 1636, art. III, confirmée par la déclaration de 1695, art. 45, les archevêques et évêques précèdent les gouverneurs et lieutenants généraux dans les provinces, *s'ils ne sont princes du sang*, et tous autres, de quelque qualité qu'il soient. L'évêque de Verdun, nommé en avril 1773, avec l'intendant de Metz, pour assister en qualité de commissaire du roi à l'élection de l'abbé régulier de Châtillon, diocèse de Ver-

égérés sur un siège épiscopal au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour le pompeux étalage des dignités. Il s'intitule : Guillaume Dubois, cardinal-prêtre, archevêque-duc de Cambrai, prince de l'Empire, comte de Cambrésis, abbé de Saint-Just, de Nogent-sous-Coucy, de Bourgueil, d'Airvaux, de Cercamps, de Bergue, de Saint-Winox, de Saint-Bertin et de Saint-Omer, principal et premier ministre d'Etat, ayant le département des affaires étrangères; grand maître et surintendant général des courriers, postes et relais de France, l'un des quarante de l'Académie française, honoraire de l'Académie royale des sciences et de celle des inscriptions et belles-lettres; élu par les prélats et autres députés de l'assemblée générale du clergé de France pour en être le premier président et ci-devant précepteur de M. le duc d'Orléans.

Cette énumération pédantesque cache mal, il est vrai, le parvenu qui abrite le néant de son origine sous le brillant décor d'une situation et d'une fortune inespérée; mais voici les nobles bon teint, que leur naissance du moins, sinon toujours leurs talents et leurs vertus, élève aux plus grandes places. Quelle entrée en scène dans la cité épiscopale, dans un gouvernement de province, à la ville, à la cour; quel en-tête pour des mandements, quand on s'appelle Son Altesse Sérénissime et Eminentissime Louis-René-Edouard, prince de Rohan-Guéméné, cardinal de la sainte Eglise romaine, prince-évêque de Strasbourg, landgrave d'Alsace, prince du Saint-Empire, ambassadeur extraordinaire près de L. M. I. et R. à Vienne en 1771, de l'Académie française, proviseur de Sorbonne, etc; — Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, archevêque de Reims, premier pair de France, légat-né du Saint-Siège, primat de la Gaule Belgique, etc; — Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran, des comtes de Forcalquier, évêque-duc de Laon, second pair de France,

dun, se voit contester la préséance. Or « les exemples récents de M. le comte de Stainville et de M. le comte de Tonnerre, l'un commandant de la province de Lorraine, et l'autre de la province de Dauphiné, lesquels avaient cédé sans contestation la priorité de séance à l'évêque de Toul et à l'archevêque d'Embrun, nommés commissaires avec eux pour la tenue de semblables chapitres généraux », prouvent les droits du clergé. Cf. *Rapport d'agence pour 1775*, in-folio, p. 327 et 336. *Œuvres de Mgr DULAU, archevêque d'Arles*, t. 1, p. 149.

comte d'Anizy, grand aumônier de la reine, etc. Tous les évêques ne peuvent faire suivre leur nom d'appellations aussi retentissantes, mais tous ont acquis définitivement le titre de *Monseigneur*.

## IV

Au XVI<sup>e</sup> siècle, on qualifiait encore les évêques de *Messire* et de *Révérénd Père en Dieu*<sup>1</sup>. L'usage de les appeler *Monseigneur* (forme amplifiée de Monsieur) nous vint d'au delà des monts et s'établit en France au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Au début de cette époque, saint François de Sales donne à tous les prélats ses correspondants ce titre qu'il semble avoir contribué à propager plus que tout autre. M. de Villars, archevêque de Vienne, avait fait des remontrances à l'évêque de Genève sur cette appellation. François de Sales lui répond en 1606, et lui prouve en trois points que le Monseigneur lui est dû. Il s'autorise de l'usage de la cour romaine et de l'Italie, d'où la formule est passée en France. M. de Villars se laissa appeler Monseigneur, mais continua à traiter de Monsieur François de Sales<sup>3</sup>.

1. Le mot de Messire, titre réservé au moyen âge aux seigneurs de la plus haute noblesse, donné ensuite aux prêtres, aux avocats, etc., les mots de *Monsieur*, *Monseigneur*, ont une étymologie commune. Monseigneur, dit LITTRÉ, vient de « *Mon et Sieur*. Sieur est une forme contractée de seigneur; *Monsieur* signifie donc proprement *Monseigneur*. C'est pour cela que parlant des saints, des princes, on disait: Monsieur saint Julien, François monsieur duc d'Alençon. *Monsieur* est le régime dont *Messire* est le nominatif. » Les procès-verbaux du serment prêté au roi par les nouveaux évêques portent encore au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles la qualification de *Père en Dieu*. Ainsi Huet, nommé évêque d'Avranches en 1689, est appelé « Révérend Père en Dieu Messire Pierre Daniel, conseiller du roi, en ses conseils. » Voir beaucoup d'exemples aux *Archives nationales*, P 725-782. Le procès-verbal du serment prêté, en 1741, par Christophe de Beaumont, comme évêque de Bayonne, porte: « Révérend Père en Dieu, Messire Christophe de Beaumont, évêque de Bayonne ». *Archives de Pau*, C 178. Dans un serment prêté au roi, au XIV<sup>e</sup> siècle, par Sicard de Lautrec, évêque d'Agde (1354-1375), nous lisons: « Moi, *Sieur* évêque, je jure que je serai bon et fidèle au roi, notre Sire, etc. » FISQUET, *La France Pontificale*, diocèse d'Agde.

2. « En France, le *Monseigneur* est une terrible affaire. Un évêque n'était, avant le cardinal de Richelieu, que mon *Révéréndissime Père en Dieu*. Avant l'année 1635, non seulement les évêques ne se monseigneurisaient pas, mais ils ne donnaient point du *Monseigneur* aux cardinaux. » VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique*, mots *cérémonies*, *titres*.

3. Par exemple, dans une lettre du 25 mars 1609. La lettre de saint François de Sales à M. de Villars, archevêque de Vienne, est de novembre 1606. Il lui écrit: « Je dis donc avec votre congé, que je vous puis appeler *Monseigneur*, et que ce titre n'est pas trop grand pour vous. Cela est

*Monsieur* convenait très bien à la modestie de l'évêque de Genève. Dans sa correspondance avec Mme de Chantal, nous voyons l'un se défendre de la qualification de *Monseigneur*, l'autre du titre de *Madame*<sup>1</sup>. « Je ne puis laisser, lui dit le saint, le mot de Madame, car je ne veux pas me croire plus affectonné que saint Jean l'Évangéliste, qui néanmoins en l'épître sacrée qu'il écrit à la sainte dame Electa, l'appelle Madame, ni être plus sage que saint Jérôme qui appelle sa dévote Eustochium *Madame*. Je veux bien néanmoins vous défendre de m'appeler *Monseigneur*, car encore que c'est la coutume de deçà (cisalpine) d'appeler ainsi les évêques, ce n'est pas la coutume de delà, et j'aime la simplicité. » Ces lignes marquent les premiers progrès d'une expression dont soit l'humilité soit la coutume combattaient encore l'extension. « Etant enfant, dit Balzac, j'avais grand commerce de lettres avec M. Coeffeteau, nommé par le roi à l'évêché de Marseille. Ce savant prélat se contenta toujours de *Monsieur* dans notre commerce<sup>2</sup>. »

Mais voici Richelieu. Traité encore de *Monsieur* pendant son épiscopat de Luçon<sup>3</sup>, tenant beaucoup au *Mon-*

clair par l'autorité de tous les plus dignes évêques de l'Eglise qui ont appelé de titres bien plus relevés, non seulement les patriarches et archevêques, mais les autres évêques mesmes... Il serait bon que cela se fist pour tous les évêques. Car quelle raison y a-t-il que j'appelle les princes du siècle *Monseigneur* (le saint écrit *Monseigneur* au duc de Savoie), et non pas ceux *quos constituit Dominus principes populi sui*. Puisque nous ne pouvons refuser aux princes mondains ce titre d'honneur, ne ferions-nous pas bien de nous esgaler, tant qu'en nous est, à eux pour ce regard... Encore que l'Italie et la France soient séparées et qu'il ne faut porter le langage de l'Italie en France, si est-ce que l'Eglise n'est pas séparée, et le langage, non pas de la cour, mais de l'Eglise de Rome, est bon partout en la bouche des ecclésiastiques. C'est pourquoi, puisque le pape même vous appellerait *Monseigneur*, il est séant que j'en fasse de même. Il ne reste à résoudre que l'argument fondamental de votre volonté; mais il ne peut se résoudre, car ce n'est que votre humilité... J'appelle ainsi tous les évêques à qui j'écris en esprit de liberté, et les rends égaux quant à cet honneur extérieur, laissant à mon intérieur de donner diverses mesures de respect, sous un mesme mot, selon la diversité de mes devoirs. » Œuvres complètes de saint François de Sales, en six vol. t. V, p. 191, 192, 210, 214. Saint François de Sales, dans une lettre adressée, en 1597, à l'archevêque de Bourges, lui dit encore *Monseigneur*. La même année, il écrit à un cardinal: « Illustrissime et Révérendissime Seigneur. » Œuvres, t. V, p. 83, 92.

1. Autrefois le titre de *Madame* était réservé aux seules femmes des chevaliers; les plus grandes princesses, dont les maris n'avaient pas encore reçu l'ordre de la chevalerie, n'avaient que le titre de *Mademoiselle*.

2. Œuvres de BALZAC, édit. Moreau, 2 vol. t. I, p. 423. Coeffeteau fut évêque de Marseille de 1621 à 1623.

3. Un des chanoines et amis de Richelieu, alors évêque de Luçon, lui dit: « Voilà, *Monsieur*, tout ce que je puis vous faire savoir, etc. » *Archives des affaires étrangères*. France, t. 767, f<sup>o</sup> 173. L'usage n'est pas encore établi, au temps de Richelieu, de signer du nom de baptême avec le mot:

*seigneur*, il contribuera puissamment à accréditer ce titre<sup>1</sup>. « Le mot *Monseigneur*, dit le savant Baluze, n'est pas si vulgaire en ce royaume (France), où l'on ne s'en servait point sous le règne des derniers rois morts, et avant que le cardinal de Richelieu fût venu changer les choses du monde. Dans les lettres, nous ne le devons pas seulement aux princes, aux ducs et pairs et aux officiers de la couronne, mais aussi, à mon avis, aux gouverneurs des provinces où nous faisons notre résidence... M. de Racan fut le premier qui me mit des scrupules dans l'esprit, et qui me remontra que la dignité d'évêque ne devait pas être moins respectée par un vrai chrétien que celle de duc et pair par un naturel français; sa remontrance me sembla fondée en raison, et nous résolûmes lui et moi de donner, à l'avenir, du Monseigneur à tous les évêques sans excepter l'évêque de Bethléem, quoiqu'il logeât dans un trou d'un collège de Paris, quoiqu'il allât à pied par les rues, quoiqu'il fût lui-même son aumônier<sup>2</sup>. »

Ces causes diverses, l'initiative d'un saint, la volonté d'un grand ministre, le respect religieux des peuples, les encouragements de l'épiscopat finirent par accréditer, au XVII<sup>e</sup> siècle, la qualification de Monseigneur. Sous Louis XIV, on dit en parlant des évêques : M. de Paris, M. de Cambrai, M. de Meaux, ou M. l'archevêque de Paris, M. l'évêque de Meaux; mais quand on s'adresse directement à eux de vive voix ou par écrit, on les traite de Monseigneur. Il suffit pour le constater d'ouvrir la correspondance de Bossuet ou de Fénelon. Comme l'usage s'introduisit alors d'appeler le Dauphin *Monseigneur*

évêque de... On trouve dans les *Mémoires* de MONTCHAL des signatures avec le nom de famille : L. Duchesne, év. de Senes; ou d'autres simplement libellées : L'évêque de Riez.

1. A son époque, l'usage n'attribuait pas absolument, même aux cardinaux, le titre de *Monseigneur*. Richelieu l'exigea. Il n'y eut que deux hommes en France qui crurent pouvoir se dispenser de l'appeler *monseigneur*, les ducs d'Epemon et de Sully. Encore ce dernier y vint-il sur la fin de sa vie, en lui écrivant pour lui demander un service. Quant à *Eminence*, nous n'avons trouvé qu'en 1629 une lettre portant cette qualification. Quelques correspondants seulement, et de petite condition, écrivent *Votre Grandeur*. Des ecclésiastiques commencent, en 1631, à appeler le cardinal *Eminence*. L'archevêque de Toulouse (MONTCHAL, *Mémoires*, I, 242) raille « ceux qui baptisent Richelieu du titre de *Monseigneur*, en parlant de lui ». En 1637, la reine de Suède, « pour lui faire honneur », donne au cardinal de l'Eminence. Cf. d'AVENEL, *op. cit.* III, p. 245, 246.

2. BALUZE, *Dissertations critiques*, VII.

tout court, M. de Montausier, affirme Saint-Simon, aurait demandé un jour plaisamment « si ce prince était devenu évêque ». Cette observation prouve que les prélats étaient bien en possession de ce titre.

Nous voyons cependant par les documents contemporains qu'il portait ombrage à quelques hauts personnages. M<sup>me</sup> de Maintenon disait, dans une lettre à M. de Noailles, archevêque de Paris : « Je dinais, il y a quelques jours, chez M. de Pontchartrain : il fit beaucoup de railleries assez aigres sur le *Monseigneur* que les évêques se donnent. » A en croire Saint-Simon<sup>1</sup>, « dans une assemblée du clergé, les évêques, pour tâcher à se faire dire et écrire Monseigneur, prirent délibération de se le dire et se l'écrire réciproquement les uns aux autres. Ils ne réussirent à cela qu'avec le clergé et le séculier subalterne. Tout le monde se moqua d'eux, et on riait de ce qu'ils s'étaient monseigneurisés. Malgré cela ils ont tenu bon, et il n'y a point eu de délibération parmi eux sur aucune matière, sans exception, qui ait été plus invariablement suivie ».

L'illustre écrivain avait contre le *Monseigneur* des évêques les préventions et les dédains d'un duc et pair. Mais comment les prélats n'auraient-ils pas recherché pour eux-mêmes un titre qui tendait à se généraliser. Nous savons par Saint-Simon même<sup>2</sup> comment Louvois revendiqua cette qualification. Les secrétaires d'Etat, les maréchaux, les ambassadeurs, les gouverneurs des provinces, les présidents de parlement, les intendants, jusqu'aux chanoines<sup>3</sup>, voulaient tâter du Monseigneur.

1. *Mémoires*, édit. Chéruel, in-12. t. IV, p. 360-362.

2. *Ibid.* t. I, p. 430-431. Saint-Simon raconte avec douleur comment Louvois et puis Colbert réussirent à refuser le *Monseigneur* aux ducs et à se le faire donner à eux-mêmes. Cette course au *Monseigneur* tenait à l'avilissement des anciens titres qu'il fallait remplacer par une formule plus relevée. Un auteur du XVII<sup>e</sup> siècle, qui plaide ici en faveur des évêques, écrivait en 1677 (*Le droit des évêques*, etc., t. II, p. 457) : « La qualité de noble homme ne se donnait qu'aux personnes de la première qualité, témoin cette épitaphe : *cy-gist noble homme, Artus, duc de Bretagne*. Il n'y a rien aujourd'hui de plus trivial, et il ne faut que cela dans un titre pour faire douter de la meilleure noblesse du monde. »

3. Nous voyons, dans *l'Histoire d'Auxerre* par l'abbé LEBEUF, qu'en 1375, les chanoines de la cathédrale sont traités de Monseigneur. Nous trouvons fréquemment dans l'histoire le même titre donné aux chanoines de Notre-Dame de Paris. — Les chanoines qui acceptaient volontiers le titre de Monseigneur, firent parfois quelque difficulté pour le donner à leur évêque. Dans le livre de 1677 déjà cité (*Le droit des évêques*, t. II, p. 452-458), on cherche à prouver que le chapitre haranguant son évêque doit user du terme de *Monseigneur*.

Les petites gens, surtout les solliciteurs en donnaient facilement; les gros personnages s'en montraient plus avarés. Quand c'est à un Colbert que l'on écrit, le général de la Compagnie de l'Oratoire, le général des Frères Prêcheurs veulent bien lui dire *Monseigneur*. Les évêques, plus haut placés, l'appellent d'ordinaire *Monsieur*; c'est *Monsieur* que Colbert leur répond à son tour. En 1697, Charles de Sévigné, le fils de la célèbre marquise, traite de *Monseigneur* le ministre Pomponne et le « supplie très humblement ». C'est qu'il a besoin de sa protection contre le bouillant évêque de Nantes, M. de Beauvau. Ce dernier s'adresse de son côté à Pomponne en lui disant *Monsieur*<sup>1</sup>. Les évêques ont une trop grande situation pour *monseigneuriser* facilement les hommes au pouvoir. Cependant nous voyons, en 1681, Lecamus, évêque de Grenoble, donner du *Monseigneur* au chancelier Le Tellier; ce n'est pas le seul ministre qui obtienne parfois des prélats cette qualification. Les cardinaux étant princes par leur dignité même, paraissent avoir le privilège d'appeler *Monsieur* les évêques. Ainsi Lecamus qui, simple évêque, traitait Bossuet de *Monseigneur* lui écrit *Monsieur* lorsqu'il a revêtu la pourpre. Quant aux cardinaux eux-mêmes, ils ont, sous Louis XIV, conquis leur *Eminence*, mais on dit en parlant d'eux : *Monsieur le cardinal*<sup>2</sup>. Le roi les appelle mon cousin, même dans ses lettres de cachet<sup>3</sup>. Alors, les cardinaux se donnent entre eux de l'*Eminence*, tout en se disant *Monsieur*<sup>4</sup>.

Les écrits du temps nous permettent également de déterminer à quelle époque s'accrédita une autre formule

1. Collection des grands écrivains. *Œuvres* de Mme de Sévigné, t. X, p. 432-436.

2. *Œuvres* de Bossuet, édit. Lachat, t. XXIX, p. 13, 69, 152, 177, 201; t. XXX, p. 263, 358, 569. — GÉRIN, *Recherches sur l'Assemblée de 1682*, p. 60-63, 172, 176, 177, 188, 202, 203. — *Ibid.* p. 175, 294, Louis XIV écrit : *M. l'archevêque de Besançon*. Dans une lettre de Colbert de Croissy, ministre des affaires étrangères, 1691, au cardinal d'Estrées, nous trouvons les termes de *Monseigneur*, *Eminence*. Voir aussi *Lettres* du cardinal Lecamus, évêque de Grenoble, publiées par le Père INGOLD, in-8, p. 593, 603.

3. Voir (GÉRIN, p. 199-200), une lettre de ce genre adressée en 1681, par Louis XIV « à mon cousin le cardinal Grimaldi, archevêque d'Aix ».

4. Par exemple, le cardinal Lecamus, en 1702 (*Lettres* p. 603), écrit *Monsieur* au cardinal de Noailles.

aujourd'hui employée, celle de *Votre Grandeur*. La lettre suivante de Lecamus, évêque de Grenoble, nous apprend ce qui était pratiqué à cet égard, en 1676. « Vous savez, écrivait-il, ce que saint François de Sales dit sur le *Monseigneur*; le mot *Grandeur* est fort en usage dans les provinces. Je ne conseillerais pas à un ecclésiastique de le donner à un évêque; mais comme il se donne aux grands du monde, et que, depuis neuf cents ans, notre dignité a été élevée selon le siècle, je ne croirais pas que nous dussions entièrement refuser ce titre, ni aussi le désirer, ni être fâché quand on ne nous le donne pas. La règle de saint Augustin à Aurélius est très belle : ne pas recevoir tout l'honneur qu'on veut rendre à l'épiscopat pour donner l'exemple de l'humilité, et ne pas le refuser entièrement, *ne nimia defectioe vilescat*. Pour moi, j'ai un très grand éloignement de tous ces titres séculiers; mais je crois qu'un évêque en doit user comme font les grands seigneurs du monde qui ont du sens : ils laissent faire le peuple sans estimer ou désirer ces marques d'honneur<sup>1</sup>. »

On laissa, en effet, aller le temps; on laissa faire le peuple, on l'encouragea même. Le résultat fut la consécration définitive, au XVIII<sup>e</sup> siècle, de titres que nous avons vus encore contestés au XVII<sup>e</sup>. En particulier, le *Monseigneur* triompha complètement. Les évêques s'appellent et s'écrivent *Monseigneur*. Mais un évêque, parlant d'un autre, dira jusqu'en 1789 : M. de Bourges, M. l'archevêque de Narbonne<sup>2</sup>. Les ministres continuent à employer l'expression de *Monsieur*<sup>3</sup>. Les rois de France les traitent de *Monsieur l'évêque*<sup>4</sup>.

1. *Lettres* de LECAMUS, p. 283.

2. Dans la correspondance de *Mgr de Vintimille, évêque de Carcassonne*, publiée par MONERIE DE CABRENS, 1883, in-8, p. 5, 21, 27, 28, 30, et qui est du temps de la Révolution, on le voit écrire : M. de Bourges, M. l'archevêque de Narbonne, M. l'archevêque d'Aix. Il dit cependant dans une lettre : *Mgr l'évêque de Soissons, Mgr l'évêque d'Autun*. Dans le même recueil, M. Le Pelletier, conseiller du roi, parle de *Mgr l'évêque de Carcassonne*.

3. En 1750, le comte de Saint-Florentin écrit *Monsieur* à Villeneuve, évêque de Viviers, lequel lui répond *Monsieur*. A la même date et pour la même affaire, ce prélat et Boyer, évêque de Mirepoix, ministre de la feuille, se traitent de *Monseigneur*. Cf. abbé SAUREL, *op. cit.* p. 207-214.

4. « Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur l'évêque d'Uzès, en sa sainte garde. » Signé : Louis. Lettre du 3 septembre 1789.